MINISTÈRÈ DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

MONUMENTS HISTORIQUES.

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, dernier paragraphe;

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12 et 31,

La Commission des monuments historiques entendue;

La spoix perece située our la route de VIHNOX

ARRÊTE:

Heauples-saint-martis (Euro) of

appartenant

ARTICLE PREMIER.

inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.	
ART	. 2.
Le présent arrêté sera notifié a	u Préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de manufage de la préfecture au maire de la commune de manufage de la commune	
et au propriétaire	BRIGHT THE TAXABLE PROPERTY OF
4	
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.	
Paris, le	B MAI: 1926

6-484-1925. [10713]

Signé: LAMOUREUX

Département : EURE

Commune:

NEAUFLES ST-MARTIN

Section: ZD Feuille: 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 28/07/2017 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2016 Ministère de l'Économie et des

Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : LES ANDELYS

8 RUE SELLENICK 27705 27705 LES ANDELYS tél. 02 32 54 76 00 -fax 02 32 54 76 01 cdif.les-andelys@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

